

Questions orales

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Il y a le rapport Reisman qui doit paraître le 23 novembre, je pense. Comme je l'ai déclaré il y a environ une semaine à la Chambre, le déficit du Canada au titre des échanges d'automobiles et de pièces d'automobile entre le Canada et les États-Unis a diminué de moitié par rapport à l'année dernière, ce qui représente une baisse d'environ 600 millions de dollars. Je suis sûr que le député reconnaîtra qu'il s'agit là d'une diminution appréciable.

M. Lawrence: Il n'en reste pas moins que notre déficit atteint 10.3 milliards de dollars, monsieur l'Orateur. A une certaine époque, toutes les conditions semblaient réunies pour qu'on construise une fonderie et une usine de montage de blocs moteur en aluminium au Québec, jusqu'au jour où le ministre de l'Industrie et du Commerce s'en est mêlé. Aujourd'hui, il semble que la société General Motors n'est plus disposée à mettre son projet à exécution. Le ministre peut-il nous dire ce qu'il a fait pour l'en décourager?

M. Jamieson: Ce qui vous encourage!

M. Horner: Les fonctionnaires de mon ministère et moi-même avons eu des entretiens avec les responsables de General Motors. Ils ne m'ont pas informé de leur intention d'abandonner ce projet, monsieur l'Orateur. En fait l'usine du Québec n'est qu'une des nombreuses installations que General Motors veut construire en sol canadien.

M. Broadbent: D'ici la fin du siècle sans doute.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE**LE DROIT DES EMPLOYÉS DE SE PRÉSENTER AUX ÉLECTIONS**

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a insisté longuement hier sur l'importance que le gouvernement attache à la protection des droits civiques.

En vertu des dispositions de l'article 32 de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique, tout fonctionnaire qui se présente à des élections pour le pourvoi d'une charge publique, a droit à un congé. Le candidat libéral de Winnipeg-Nord, fonctionnaire de son état, a effectivement obtenu un congé. Le ministre pourrait-il donc dire à la Chambre pourquoi M. Garth Brewer, employé du gouvernement fédéral au Nouveau-Brunswick, s'est non seulement vu refuser l'accord d'un congé lors des récentes élections provinciales auxquelles il se présentait comme candidat du NPD mais a de plus été congédié?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je n'ai eu vent de la chose qu'il y a environ dix minutes. Cette affaire relève de la Commission de la Fonction publique et je lui ferai part des instances du chef du NPD. Je donnerai la réponse dès que possible.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je regrette que le ministre vienne tout juste de l'apprendre; j'ai fait part de ce renseignement au bureau du président du Conseil du Trésor il y a plus d'une heure.

[M. Lawrence.]

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Même un ministre d'un gouvernement libéral devrait pouvoir trouver un renseignement en une heure. Très sérieusement, j'aimerais demander au ministre qui s'occupe de l'affaire.

En guise de question supplémentaire, je ferai remarquer que d'après le paragraphe 3 de la loi on peut refuser à un fonctionnaire le droit de se présenter à une élection uniquement dans le cas où sa candidature pourrait nuire à son utilité dans la Fonction publique. Le ministre peut-il nous dire, après avoir examiné ce cas, par quel effort d'imagination cette règle pourrait s'appliquer à M. Brewer, qui travaillait comme fonctionnaire des douanes?

M. Roberts: Monsieur l'Orateur, le député se plaint qu'il a fallu trop longtemps pour porter ce fait à mon attention. Il me semble que depuis le temps qu'il est député il devrait savoir que c'est le secrétaire d'État qui est le porte-parole de la Commission de la Fonction publique à la Chambre. Je le répète au député, je communiquerai ses questions à l'organisme compétent, la Commission de la Fonction publique, et lui transmettrai la réponse.

● (1422)

M. Broadbent: En plus de transmettre ce renseignement, monsieur l'Orateur, puisqu'un candidat libéral avait obtenu un congé pour chercher à se faire élire lors des prochaines élections fédérales à Winnipeg, une initiative parfaitement raisonnable et que nous encourageons entièrement, le gouvernement prendra-t-il des mesures pour faire en sorte que l'on réintègre dans ses fonctions cet homme qui avait cherché récemment à se faire élire à une fonction publique dans la province du Nouveau-Brunswick?

Des voix: Bravo!

M. Roberts: Monsieur l'Orateur, si le député me demande d'intervenir dans un but précis relevant de la compétence de la Commission de la Fonction publique, il me semble que la suggestion n'est pas tout à fait appropriée. Je le lui répète pour la troisième fois, je ferai part de ses questions et lui transmettrai par la suite la réponse.

* * *

[Français]

LES POSTES**ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ÉMETTRE UN TIMBRE
COMMÉMORATIF LORS DU CONGRÈS DU LION'S CLUB À
MONTRÉAL**

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Postes.

Étant donné que cette année se tiendra à Montréal le congrès international du *Lion's Club*, et qu'il faut mettre un certain temps pour émettre un nouveau timbre, je voudrais demander au ministre des Postes s'il a reçu des instances en vue d'émettre un timbre commémoratif à cette occasion, et s'il a effectivement l'intention de le faire.